



N° d'ARRIVÉE : 677	
30 DEC. 2011	
C.R.C.	GREFFE

**Direction
Générale**

Chambre Régionale des Comptes
5 rue du Général SARRAIL
BP 143
25014 BESANCON CEDEX

Valentigney, le 29 décembre 2011

RECOMMANDE AVEC A/R

N/Réf. : A.B. / S.F.

Objet : réponse au rapport d'observations
sur la gestion de la commune de Valentigney

Madame la Présidente,

La Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté a procédé à l'examen de la gestion des comptes de la commune de Valentigney pour les exercices de 2005 et suivants.

A ce titre, elle a établi un rapport d'observations provisoires auquel la ville a apporté des réponses.

Après en avoir pris connaissance, la Chambre Régionale des Comptes a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises à la ville qui en accusé réception le 05 décembre 2011 et pour lesquelles elle souhaite, par la présente, après examen du rapport, formuler des remarques.

Ainsi, il est constaté que le désaccord persiste entre la Chambre Régionale des Comptes et la ville sur l'application des principes comptables et plus particulièrement pour ce qui concerne les conditions d'attributions du F.C.T.V.A.

En effet, dans notre réponse au rapport provisoire, nous avons expliqué le bien fondé de l'inscription de nos dépenses éligibles au F.C.T.V.A. relatives, non seulement, au remplacement et à l'amélioration du patrimoine pour les installations de chauffage en se référant à un jugement du Tribunal Administratif de Melun, mais aussi, pour les travaux effectués en régie. Pour ces derniers, la ville estime que les coûts pris en considération tant au niveau de la main d'œuvre que pour les coûts d'utilisation des véhicules et gros outillages correspondent à la réalité.

Quant aux observations concernant les autres thèmes examinés par la Chambre Régionale des Comptes, elles n'apportent pas de remarques particulières de la part de la ville, tout en précisant que pour certaines nous nous conformons aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes et que pour d'autres la ville a d'ores et déjà entrepris les démarches indiquées dans les réponses apportées aux observations provisoires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.



Le Maire

Daniel PETITJEAN

Place Émile Peugeot
B.P. 79
25702 Valentigney cedex
Tél. 03 81 36 25 00
Fax 03 81 36 25 30
www.ville-valentigney.fr